

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3230

présenté par

M. Lioger

à l'amendement n° 3135 de M. Girardin

ARTICLE 54

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« industriels »,

le mot :

« vacants ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 4, substituer au signe :

« , »

les mots :

« et des sites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.